

---

[Imprimer](#)

## **Appel à projets « Soutien aux PME et startups pour renforcer leurs compétences dans le domaine de la cybersécurité »**

Image

[Lien BPI](#)

Cet AAP vise à soutenir le développement de solutions innovantes de confiance par les PME et startups. Les objectifs poursuivis sont l'émergence de prototypes et démonstrateurs sur des verrous techniques, la montée en maturité de l'offre de prestations cyber et l'amélioration de la capacité de projection dans les activités de normalisation.

- Appels à projets



- **Date** 12 septembre 2024 au 09 janvier 2025

[Candidater](#)

**Documents à télécharger**

- [Cahier des Charges - NCC-FR cyber](#)
- [Dossier de candidature - NCC-FR cyber](#)

Les projets peuvent s'inscrire dans **trois axes** :

- 
- **Axe 1** – Solutions cyber et développements techniques
  - **Axe 2** – Soutien aux prestataires préfigurant une démarche de qualification PAMS
  - **Axe 3** – Soutien aux PME et startups dans le champ de la normalisation

## Projets attendus

Les porteurs de projet attendus sont des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME). Seuls des projets mono-partenaires sont éligibles à cet appel à projets.

La réalisation de ces projets doit porter sur des travaux innovants de recherche et développement en cybersécurité réalisés en France, et non engagés avant la date de relève et s'inscrire dans un axe précis.

Les projets auront une durée indicative comprise entre 6 et 8 mois. Ils devront s'achever au plus tard le 31 août 2025. Aucun report de fin de programme ne pourra être octroyé.

Les projets doivent présenter une assiette minimum de 30 000 euros. L'aide maximum apportée sera de 150 000 euros par porteur de projet. Les modalités de financement et de régimes applicables sont détaillées ci-dessous.

L'appel à projets étant structuré selon 3 axes, les candidats sont encouragés à déposer des projets multithématiques (pour illustration : un projet sur l'axe n°1 – Solutions cyber et développements techniques et un projet sur l'axe n°3 – Soutien aux PME et startups dans le champ de la normalisation).

## Dépôt des candidatures

- Deux dates de relèves : **13 novembre 2024** (12h00, midi heure de Paris) et **9 janvier 2025** (12h00, midi heure de Paris)
- Les dossiers de candidature sont à déposer exclusivement en ligne sur la plateforme de Bpifrance : <https://www.picxel.bpifrance.fr/accueil> - Contact : [strategies-acceleration@bpifrance.fr](mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr)

**A TELECHARGER : Cahier des charges, dossier de candidature**

[Déposer ici](#)